

Image not found or type unknown



retractation acceptation logement hlm

Par **Iorane59**, le **23/11/2011** à **13:15**

Bonjour,

Je me tourne vers vous car j'ai besoin de vos conseils.

J'ai signé une acceptation pour un appartement HLM, mais aujourd'hui je ne veux plus de ce logement, j'ai appelé l'office HLM ce matin qui m'a indiqué qu'ils étaient en droits de me réclamer un préavis de 3 mois, je suis perplexe car je n'ai pas signé de contrat de location de bail... juste cette acceptation..

Est ce possible? si oui y a t il des recours?

Merci

Cdlt,